

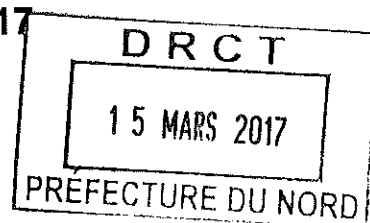
SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2017

DE 9 H 30 à 10 H 30

DELIBERATION N° 2017 – 09



Objet : Enveloppes budgétaires attribuées aux deux marchés « Billettique et Information Voyageurs » et « Communication ».

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 13 Mars 2017 sous la présidence de Monsieur Gérald DARMANIN, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMIRT,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 Février 2017,

Vu la délibération 2017 – 03 du 13 Février 2017 décidant d'engager les procédures de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment dans les domaines de l'interopérabilité, de la billettique et de l'information multimodale, ainsi que la communication,

Vu la délibération 2017 – 07 du 13 Mars 2017 relative à l'adoption du Budget Primitif 2017,

DECIDE

D'attribuer les enveloppes budgétaires suivantes pour le lancement des consultations relatives aux marchés sus cités :

- Marché « Billettique et Information Voyageurs » : 600 000 euros pour une durée initiale de deux ans reconductible une fois.
- Marché « Communication » 400 000 euros pour une durée initiale de deux ans reconductible une fois, dont :
 - Lot 1 : 100 000€ dédié à la communication,
 - Lot 2 : 300 000€ dédié à l'achat d'espace publicitaire.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 011.

AUTORISE



Monsieur le Président à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Darm', with a long horizontal stroke extending to the right.

Gérald DARMANIN